

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 5 novembre 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi le 19 novembre 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- Réouverture de la séance
- 14-Gestion des permis
- 15-Gestion des infrastructures municipales
- 16-TECQ 2024-2028
- 17-Ajustement surplus affecté
- 18-Abrogation de la résolution 2024-06-165
- 19-Mandat étude géotechnique Grand Shenley
- 20-Entente première ligne
- 21-Mandat Gestizone
- 22-Mandat étude géotechnique Petit Shenley
- 23-Période de Questions
- 24-Fermeture de la séance

**❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**14- GESTION DES PERMIS**

**2024-11-301**

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan offre à la municipalité leur service en matière d'application des règlements d'urbanisme ainsi que l'octroi de permis;

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan offre à la municipalité leur service en matière d'application du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées;

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan offre également à la municipalité leur service en matière d'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

**Considérant** que le conseil a pris connaissance de cette entente;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général secrétaire-trésorier , et madame Karine Champagne mairesse suppléante, signent l'entente avec la MRC de Beauce-Sartigan pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

## **15- GESTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**2024-11-302**

**Considérant** que le conseil désire mandater un employé pour faire la gestion des infrastructures et du réseau de distribution d'aqueduc et égout pour la municipalité;

**Considérant** que monsieur Maxime Quirion , responsable des travaux de voirie, a suivi les cours et formation lui permettant d'effectuer cette gestion;

**Considérant** que monsieur Stéphane Poulin a aussi ses qualifications;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat soit donné à monsieur Maxime Quirion, responsable des travaux de voirie, à faire la gestion et prendre la responsabilité des infrastructures et du réseau de distribution de l'eau potable d'aqueduc et d'égout appuyé par monsieur Stéphane Poulin.

## **16- TECQ 2024-2028**

**2024-11-303**

**Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**Considérant que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui

lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

**Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**Que** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

## **17- AJUSTEMENT SURPLUS AFFECTÉ**

**2024-11-304**

**Considérant** que le conseil désirait aider l'exposition agricole pour l'achat de la scène mobile en 2024 ;

**Considérant** que le conseil avait affecté un montant de 10 000\$ pour l'achat de la scène mobile;

**Considérant** que le comité de l'Exposition agricole n'a pas eu besoin du 10 000\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil ajuste le surplus affecté en déplaçant le 10 000\$ au surplus affecté au surplus non affecté .

#### **18- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-06-165**

**2024-11-305** **Considérant** que des travaux de calfeutrage de fissure dans le rang 9 étaient prévus pour l'été 2024;

**Considérant** que la résolution 2024-06-165 avait pour but de calfeutrer les fissures au rang 9 par la firme Asphaltek;

**Considérant** que la résolution 2024-06-165 n'a plus raison d'être;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'abrogation de la résolution 2024-06-165.

#### **19- MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE GRAND SHENLEY**

**2024-11-306** **Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux dans le Grand Shenley;

**Considérant** qu'une étude géotechnique est demandée afin d'effectuer ces travaux;

**Considérant** que la firme groupe GEOS a fourni une soumission au montant de 25 016.45\$ plus taxes pour effectuer ces travaux;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la firme groupe GEOS soit mandatée pour effectuer l'étude géotechnique du Grand Shenley au montant de 25 016.45\$ plus taxes.

#### **20- ENTENTE PREMIÈRE LIGNE**

**2024-11-307** **Considérant** que les pompiers utilisent un logiciel Première ligne de la firme ICO technologie;

**Considérant** que l'utilisation de ce logiciel est essentielle comme outils de travail pour les pompiers ;

**Considérant** que les coûts de l'utilisation du logiciel Première ligne sera à 1760.30\$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 1760.30\$ plus taxes soit versé à la firme ICO technologie pour le logiciel Première Ligne utilisé par les pompiers.

## 21- MANDAT GESTIZONE

**2024-11-308** **Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux au ruisseau Foley;

**Considérant** qu'une expertise pour la réalisation des travaux en milieux naturels est essentielle;

**Considérant** que la firme Gestizone offre ce service;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat soit donné à la firme Gestizone pour la caractérisation du ruisseau Foley.

## 22- MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PETIT SHENLEY

**2024-11-309** **Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux dans le Petit Shenley;

**Considérant** qu'une étude géotechnique est demandée afin d'effectuer ces travaux;

**Considérant** que la firme WSP a fourni une proposition d'honoraires pour la réalisation des plans soumission au montant de 9 500\$ plus taxes pour effectuer ces travaux;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la firme Englobe soit mandatée pour effectuer l'étude géotechnique du Petit Shenley au montant de 9 500\$ plus taxes.

## 23- PÉRIODE DE QUESTIONS

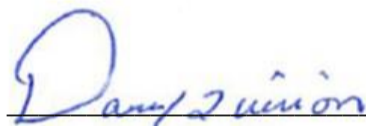
Aucune question n'a été posée.

## 24- FERMETURE DE LA SÉANCE

**2024-11-310**

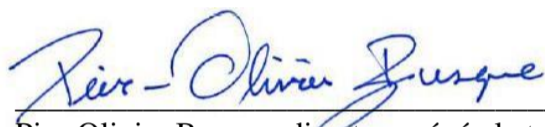
Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h30.



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier